

# Assemblée Générale Ordinaire de l'association « Apiculteurs sans frontières » Fragnes, le 31 mars 2015

---

## 1 - Adhérents présents :

- André ROMET d'Apprieu (38)
- Yves RONDELET de Fragnes (71)
- Patrice VERNET de Morestel (38)
- Fernand DURAND de Saint-Georges-de-Reneins (69)
- Joël CHATEAU de Saint-Martin-en-Bresse (71)
- Jean-Pierre VADROT de Chalon sur Saône (71)
- Christian MARTINET de Rully (71)
- Mr et Mme Michel SECOND de Montrottier (69)

## 2 – Pouvoirs :

- Michel PERIGAULT d'Argentan (61) à Yves RONDELET
- Bernard FAURE de Lanester (56) à Patrice VERNET
- Pierre JACQUIN de Saint-Rémy(71) à André ROMET

**Soit 11 votants**

## 3 – Adhérents excusés :

- Mme Yacine YVRARD , notre vice-présidente, de Bourgoin Jallieu (38)
- Louis COLLET de Boisgervilly (35)
- François FLECHIER de Bréville(16)
- Sébastien VERON de Montmirail (51)
- Zéphirin DAKUYO de Banfora au Burkina-Faso
- Angélique HUGUIN de Vadelaincourt (55)
- Solène BENOIT-HERNANDEZ de Tours (37)
- Jean-Pierre MARTIN de Marmagne (18)
- Laure MALHERBE-DULUC de Jouey-les-Tours (37)
- Pierre-Emmanuel JOUANNEAU de Maison-Lafitte (78)
- Sébastien SERRA de Goussainville (95)
- Dominique REYNES du Burkina-Faso
- Blaise SANON aussi du Burkina-Faso
- Jean-Jacques FASQUEL de Paris (75)

- Pierre JACQUIN de Saint-Rémy (71)
- Philippe GRIVET de Vesoul (70)
- Chantal LOUVET et Daniel BERSOT de l'Abergement-Sainte-Colombe (71)

#### 4- Personnalités invitées présentes :

- Monsieur Raymond CARRE, trésorier du Syndicat Apicole Départemental de Saône Et Loire (SADSEL)

#### 4 – Personnalités invitées excusées :

- Monsieur Robert YVRARD, notre président d'honneur, de Bourgoin-Jallieu (38)
- Monsieur Alain GAUDRAY, Maire de Fragnes
- Monsieur Didier RHETY, Maire de Sassenay
- Monsieur Marc PIARD , Président du GDSA 71
- Mme Hélène DELAPLACE, enseignante au CFPPA de Vesoul
- Serge PERRIN, vice-président du SADSEL, retenu par son engagement municipal à Sassenay
- Blaise SANON président de l'UPAH, Bobo-Dioulasso
- Karim KONE, Directeur du CESAO de Bobo-Dioulasso
- Fulgence KONE qui se trouve en formation à Bangui
- Etienne TROESTLER, canadien, résident à Tengrela
- Zan Jan KONE, pharmacien de Bobo-Dioulasso au Burkina-Faso

## COMPTES RENDUS

L'assemblée générale s'est déroulée sous la présidence de Yves RONDELET le 31 mars 2015 à Fragnes, petite commune au nord de Chalon-sur-Saône.

### Introduction

Le président remercie tous les adhérents présents et souhaite la bienvenue à nos invités :

1. à Monsieur le Maire de Fragnes, qui bien que retenu par son métier de médecin, a tenu de faire un petit détour par notre assemblée générale.
2. à Monsieur Raymond CARRE, trésorier au SADSEL qui participera à notre Assemblée Générale.

### Le rapport moral et d'activités du Président

#### 1. Les effectifs :

10 adhérents à jour de leur cotisation en 2014, 11 adhérents à ce jour pour 2015 dont deux nouveaux

## 2. Le discours

Le Président tient à s'excuser de la teneur de cette année 2014 qui fût une année très creux de vague pour notre association. Des problèmes familiaux ont fait que beaucoup de choses sont restées en suspens au sein d'Apiculteurs sans frontières.

Certaines activités se sont néanmoins déroulées, en particulier sur le site de Tengréla concernant le mini-parc de MAPWA. La clôture est bien en place, mais l'entrée du parc étant restée souvent ouverte, les chèvres ont pu rentrer dans le mini-parc. Heureusement, les arbustes ont des épines suffisantes pour repousser l'appétit des caprins. Une année qui a permis de confirmer que le sol du mini parc est, sur une bonne moitié de sa surface trop caillouteux pour la survie des arbres en saison sèche et que les quelques survivants ont des difficultés à pousser. La décision de ne travailler qu'une partie du mini-parc a été prise en commun accord avec le chef du village.

Concernant l'intérêt apicole du site naturel et touristique en même temps, il n'y a pas de doute. Mais il faut reconnaître que le lac de Tengrela est un des rares sites touristiques avec de l'eau, du Burkina- on vient de loin voir les hippopotames et l'installation des ruches du projet MAPWA ne passe pas inaperçue.

Le suivi du rucher se poursuit grâce à Blaise et aux fils de Dramane. Nous avons une chance énorme, car parmi toutes les personnes formées à l'apiculture, beaucoup sont parties au Sénégal (plus rémunérateur)...mais, ils ont néanmoins transmis le flambeau à une personne qui se débrouille très bien. Sur les trois ruches, deux sont à remplacer ; seule la ruche réalisée en bois dur par un menuisier local tient bien. Il est proposé d'allouer une somme de 150€ pour remplacer en bois dur ces deux ruches et le restant servant à la rénovation du toit de la case.

Deux remarques :

1. un partenariat efficace avec le chef de village et sa famille
2. un partenariat avec une association « Salut Fleurs » basé à Bobo-Dioulasso distant de 80 km de Tengrela, qui s'intéresse, aussi, à la dimension scientifique du projet MAPWA.

Pour conclure, cette année 2014 a été une année de prudence et de réflexion. Nous n'avons pas engagé de nouvelles actions en Afrique. Mais, comme nous l'avions laissé entendre l'an dernier, d'autres frontières sont à dépasser, tout près de chez nous, dans le quotidien... D'où la nécessité d'un recentrage avec des actions de terrain en France. Ces actions se préparent ; elles devraient mobiliser davantage de monde en vue de résultats tangibles quant aux conditions nécessaires à la survie des abeilles. Il nous faut donc augmenter le nombre d'adhérents, ce qui permettra, en outre, de dégager des fonds propres. Ayons le réflexe de parler plus souvent d' « Apiculteurs sans frontières ». La cause

des abeilles commence à intéresser l'opinion. A nous de communiquer, de gagner en nombre et en efficacité.

### **Le rapport financier du trésorier**

Le trésorier présente les comptes. Les recettes s'élèvent à 1 343€ pour un total de dépenses de 1075, 46 € soit un résultat de 2014 de + 267, 54 €. Nous avons de disponible au premier janvier 2014 la somme de 5 603,47 €.

Le rapprochement bancaire étant égal à zéro, nous disposons donc de la somme de 5 603,47 + 267,54 soit la somme de 5 871,01 € de disponible au 31 décembre 2014.

### **Croissance et organisation de l'association**

Le but est de devenir une association d'utilité publique dans un délai plus ou moins long. Notre handicap principal est que l'on se connaît trop peu entre nous : on n'a jamais réussi à réunir tout le monde ! L'avantage d'une association d'utilité publique, c'est d'être bien mieux considérée. Elle peut bénéficier de dons (déductibles fiscalement).

On pourrait tout aussi bien réaliser une banque de données des terrains disponibles pour les apiculteurs, nouveaux ou transhumants. Peut être envisagé, aussi, l'aménagement de petits territoires qui tiennent compte de l'avenir des abeilles qu'il faut bien assurer pour l'avenir des générations futures.

Il faut donc encourager l'action locale à se développer. On connaît bien le noyau du département des créateurs ( l'Isère), puis il y a un petit noyau en Bourgogne, un sur Paris, un autre en Bretagne, un autre dans le Sud-Ouest, un au Burkina-Faso. Nous avons tout intérêt à structurer ces petits noyaux, c'est pourquoi, le conseil d'administration mise beaucoup sur le projet des « communes, amies des abeilles ».

### **Programme d'activités en 2015**

#### **1- un impératif : communiquer.**

L'assemblée générale regrette le manque de communication sur ce qui se fait. Elle souhaiterait dans sa grande majorité le retour d'un bulletin comme il a déjà existé dans les années 2000. Une simple feuille A4 pliée en deux, que l'on pourrait distribuer à d'autres personnes que les adhérents, par exemple, les syndicats apicoles, ou encore les municipalités par l'intermédiaire des « communes amies des abeilles ». Sans oublier le site web !!!

#### **2- la chartre « Commune, amie des abeilles »**

L'assemblée propose de lancer l'opération sur 3 ou 4 communes pour préfigurer un projet qui engagerait :

- les apiculteurs de la commune
- les écoles avec l'accord du directeur
- la municipalité bien évidemment,
- 1 ou 2 agriculteurs bio ou tout au moins sensibilisé au problème de l'usage des pesticides,
- Les forestiers s'il y en a,
- Des associations de protection de la Nature si elles existent au niveau local,
- Le syndicat d'initiative ou l'office du tourisme,

Tous seront parties prenantes à la rédaction de cette chartre, ils devront travailler ensemble afin de préciser des lignes directrices assez strictes pour pouvoir définir des seuils, qui permettront ensuite d'attribuer une reconnaissance du même type que les villages fleuris. Les critères à définir sont de plusieurs ordres comme le nombre de ruches par habitant, la présence de flore mellifère, la sélection des plantations, et l'encouragement des particuliers à le faire aussi ; le dernier critère serait le recul de l'emploi des pesticides sur la commune.

### **La communication**

Cela fait des années que l'on en parle, encore et encore, sans jamais faire le grand saut. L'assemblée reconnaît que, de nos jours, la communication sans le web, c'est vouloir faire le grand écart. Il faut que l'année 2015 voie la naissance de notre site.

L'assemblée souligne aussi l'obligation de renouveler l'information chaque mois si l'on ne veut pas se faire reléguer à la dixième ou quinzième page d'un moteur de recherche.

Historique, Bibliothèque et vie associative paraissent des rubriques incontournables. La décision est prise d'en discuter avec les informaticiens bénévoles.

### **La fixation du montant de la cotisation pour 2015**

### **Le renouvellement des administrateurs**

Les sortants en 2014 sont André ROMET et Patrice VERNET. Tous deux se représentent et sont réélus. Ayant des administrateurs dont on n'a plus de nouvelles, en application de nos statuts, il est pourvu à leurs remplacements par l'assemblée générale. Trois candidats sont présentés et élus : Mrs Joël CHATEAU, Fernand DURAND et Jean-Pierre VADROT.

## **Les votes**

### **Rapport moral et d'activités du Président**

Pour 11      Contre 0      Abstention 0

### **Rapport financier du trésorier**

Pour 11      Contre 0      Abstention 0

### **Allouer 150 € pour achat de deux ruches en bois dur et réfection de la toiture de la case**

Pour 11      Contre 0      Abstention 0

### **La cotisation reste inchangée à 25 €**

Pour 11      Contre 0      Abstention 0

### **Renouvellement d'administrateur André ROMET**

Pour 11      Contre 0      Abstention 0

### **Renouvellement d'administrateur Patrice VERNET**

Pour 11      Contre 0      Abstention 0

### **Remplacement d'administrateur Joël CHATEAU**

Pour 11      Contre 0      Abstention 0

### **Remplacement d'administrateur Fernand DURAND**

Pour 11      Contre 0      Abstention 0

### **Remplacement d'administrateur Jean-Pierre VADROT**

Pour 11      Contre 0      Abstention 0

### **Question diverses**

Notre technicien formateur apicole au Burkina désire acheter un vidéoprojecteur. Il en a besoin pour les formations en ville et même en brousse

L'assemblée relève qu'il est difficile d'acheter pour une personne, sinon tout le monde va avoir besoin de... . D'autre part, acheter un vidéo projecteur pour une association, c'est aussi peine perdue car personne ne va prendre soin de ce matériel qui peut disparaître au profit de quelqu'un. La décision est prise de patienter en attendant de se renseigner sur les prix de ce genre de matériel.

□ En l'absence d'autre question, le Président lève la séance et clos cette 23<sup>ème</sup> assemblée générale d' »Apiculteurs sans frontières » à 18h15.